

---

## **7 | Faut-il un pass sanitaire pour se rendre à la piscine ou dans une salle de sport ?**

Oui, il faudra vous munir d'un pass sanitaire dès le 21 juillet pour accéder à tous les établissements sportifs clos et couverts à partir de 50 personnes, a appris franceinfo auprès du cabinet de la ministre déléguée aux Sports, Roxana Maracineanu. Sont concernées les salles de sport et les piscines, qu'elles soient en intérieur ou en extérieur. En ce qui concerne les stades, le document sera demandé à partir de 50 spectateurs, au lieu de 1 000 jusqu'alors.

---